

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (PDR)

« EURE ET SEINE-MARITIME » EN 2018

RESUME A L'INTENTION DES CITOYENS

Chaque année, la Région Normandie remet à la Commission européenne un rapport relatif à la mise en œuvre du programme de développement rural depuis son démarrage. Cette année, ce rapport a permis de :

- présenter une première évaluation de l'efficacité et de l'impact du programme à court et moyen terme sur la base des réalisations et résultats des interventions des fonds européens non seulement au cours de l'année écoulée (2018) mais aussi depuis le début de la période de programmation. Les réponses aux questions évaluatives ont été préparées par des cabinets d'évaluation externes.
- communiquer à la Commission européenne les résultats de l'atteinte des cibles intermédiaires du cadre de performance. Le cadre de performance est un outil de gestion pour mesurer la performance de la mise en œuvre des fonds européens à l'aide d'indicateurs. Pour chacune des 6 priorités ci-dessous, entre 2 et 3 indicateurs de suivi ont été définis avec des valeurs intermédiaires à atteindre fin 2018 et des valeurs cibles à atteindre fin 2023.

Fonds européen agricole pour le développement rural : 6 objectifs prioritaires

1 - FAVORISER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET L'INNOVATION

2 - AMELIORER LA VIABILITE ET LA COMPETITIVITE DE TOUS LES TYPES D'AGRICULTURE, PROMOUVOIR LES TECHNOLOGIES AGRICOLES INNOVANTES ET LA GESTION DURABLE DES FORETS

3 - PROMOUVOIR L'ORGANISATION DE LA CHAINE ALIMENTAIRE, Y COMPRIS LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES, LE BIEN-ETRE ANIMAL AINSI QUE LA GESTION DES RISQUES DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

4 - RESTAURER, PRESERVER ET RENFORCER LES ECOSYSTEMES

5 - PROMOUVOIR L'UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES ET SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE EMISSION DE CO2 ET RESILIENTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

6 - PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE, LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES ZONES RURALES

- Budget 2014-2020 : **103,9 millions d'euros**
- **35** dispositifs d'aide
- Plus de **55 millions d'euros** d'investissements sur le territoire depuis 2014
- Taux de programmation des projets : **59 %**
- Taux de paiement des bénéficiaires : **20 %**
- **1 million** de personnes bénéficiant de meilleurs services ou infrastructures
- **Plus de 26 000 hectares** de terres agricoles sous contrat de gestion soutenant la préservation de la biodiversité, **28 000 hectares** améliorant la gestion de l'eau et **26 000** la gestion des sols
- **500 000 euros** de FEADER versés à 12 structures menant des actions de préservation de l'environnement

L'Europe investit dans les zones rurales



RÉGION
NORMANDIE



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole
pour le développement rural

LES PROJETS FINANCES DANS LES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS

➤ L' AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Objectif : Soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et favoriser la viabilité économique de leur projet

- ✓ **345 jeunes agriculteurs** aidés pour leur installation

Élément essentiel du maintien de l'activité dans les zones rurales, c'est le premier dispositif mis en œuvre dès 2014. Il concerne toutes les personnes désireuses de s'installer comme exploitant agricole à titre individuel ou au sein d'une société agricole.

Pour la 3^{ème} année consécutive, le nombre d'installations en agriculture augmente : il dépasse, à l'échelle de l'ensemble de la Normandie, l'objectif de 300 installations en un an (317 installations aidées en 2018). Sur le territoire de l'Eure et de la Seine-Maritime, les exploitations en polyculture-élevage et en production de légumes-fruits sont les plus représentées avec, respectivement 55% et 33% en 2018.

De plus, les installations en agriculture biologique sont en forte hausse : 16% des installations en 2018 contre 9% les années précédentes. L'installation dans le cadre familial demeure le schéma dominant avec 79% des installations aidées. Les femmes représentent 25% des bénéficiaires des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, un pourcentage en progression. Enfin, en 2018, 74% des projets d'installation prévoient le développement d'une nouvelle activité et/ou la création d'un emploi.

➤ LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR UNE TRIPLE PERFORMANCE ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Objectif : Améliorer la performance et la durabilité des exploitations, moderniser les bâtiments d'élevage et améliorer la conduite de troupeaux

- ✓ **Plus de 440 exploitations** bénéficiant d'un soutien à l'investissement pour une triple performance (soit 5,6 millions d'euros de FEADER)

Avec un vif succès en 2018, il contribue à aider les agriculteurs normands à faire face à la crise agricole de 2016. Grâce aux différents appels à projets lancés par la Région, les exploitants agricoles ont intégré la plus-value donnée aux projets adoptant une approche globale plutôt qu'une subvention ponctuelle à un investissement spécifique. Ainsi, la qualité des projets déposés est croissante, intégrant les trois volets de la triple performance : économique, environnementale et sociale.

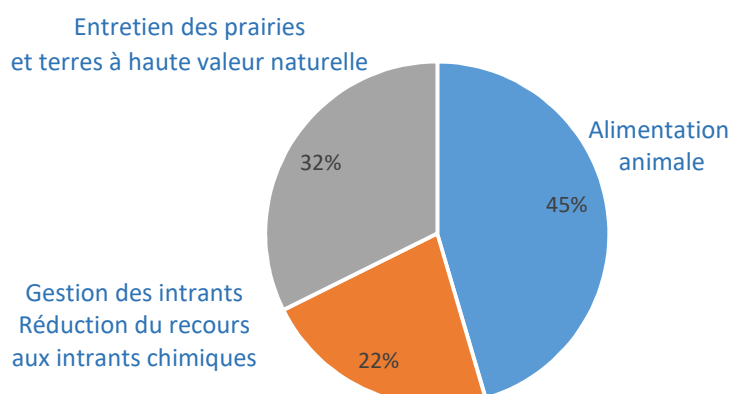
51% des opérations sont montées par des porteurs intégrant des jeunes agriculteurs. Enfin, la convergence des dispositifs en faveur de l'évolution des pratiques agricoles vers une approche globale de l'exploitation et une meilleure prise en compte de l'environnement se manifestent par le fait que les porteurs de projet de ce dispositif sont de plus en plus souvent engagés dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique ou dans un engagement dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Objectif : Accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques favorables à l'environnement

5 millions d'euros consacrés aux MAEC

2,4 millions d'euros à l'agriculture biologique



LE SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'ACQUISITION DE COMPETENCES

Objectif : Développer les compétences des agriculteurs-agricultrices en pratiques agro-écologiques dans l'élevage et la production végétale.

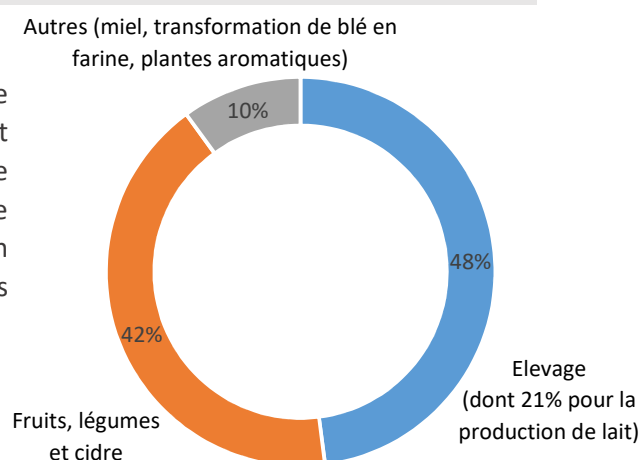
Le 1er programme porté par VIVEA (formation agricole pour adultes) s'est déroulé d'avril 2017 à avril 2018. 237 personnes (dont 9% de femmes) ont suivi une formation, tous des responsables d'exploitation, à titre principal ou secondaire.

Ces formations ont été centrées sur les techniques de gestion des exploitations et sur les pratiques innovantes avec une bonne prise en compte des demandes sociétales telles que la réduction du recours aux intrants chimiques et le bien-être animal.

L'AIDE A LA TRANSFORMATION A LA FERME ET A LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS

Objectif : Accroître la valorisation des exploitations agricoles en soutenant la création d'ateliers de transformation à la ferme et la commercialisation directe des produits.

Fin 2018, ces projets ont permis la création de 7,5 emplois, ce qui représente 1 projet sur 7. La majorité des projets (75%) sont des projets d'investissement pour réaliser des activités de transformation à la ferme. Le volet commercialisation tend à se développer, et représente en 2018 18% des projets, en progression de 4 points par rapport aux années précédentes. Les 7% restants sont des projets mixant les 2 aspects.



Du point de vue des **investissements forestiers**, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour répondre rapidement et efficacement aux besoins des territoires.

➤ LE DEVELOPPEMENT DE LA DESSERTE FORESTIERE

Enjeu : Favoriser la commercialisation du bois, accroître la mobilisation des ressources et la gestion durable des forêts (gestion sylvicole, préservation des sols, etc.).

➤ MODERNISATION DE LA FILIERE BOIS

Objectif : Consolider, moderniser et développer l'ensemble du secteur normand de la filière forêt bois, par l'acquisition de matériels d'exploitation, en encourageant l'emploi et la productivité des entreprises forestières tout en favorisant la mobilisation des bois par des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

➤ RENOUELEMENT DE PEUPELEMENTS A FAIBLE VALEUR ECONOMIQUE

Objectif : Constituer des peuplements produisant du bois d'œuvre de qualité, à partir de peuplements produisant des bois d'œuvre de faible qualité ou du bois de chauffage de très faible valeur.

- ✓ **Plus de 102 hectares plantés**, principalement en résineux (50%), en feuillus sociaux (18%) et en Douglas (16%).

➤ SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DE LA FILIERE EQUINE

En tant que 1^{ère} région détentrice d'équidés en France et compte tenu du vrai potentiel de développement de cette filière, ce soutien a été poursuivi en 2018 : centres équestres, cavaliers professionnels, entraîneurs, entreprises « connexes » telles que fabricants d'aliments, d'équipements pour les chevaux. Sur les 11 projets sélectionnés : 2 projets sont dans le cadre d'installations récentes (<5 ans), 4 projets envisagent une création d'emploi à l'issue des investissements et 1 dossier bénéficie du Label EquuRES. Les 2 projets ayant donné lieu à un paiement ont permis de réaliser un marcheur, un manège et un bâtiment de stockage.

Les dispositifs environnementaux et de développement local

➤ SOUTIEN AUX 41 SITES NORMANDS DU RESEAU NATURA 2000

Ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

Des actions d'expertises, de cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire, de suivi de l'évolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire, par exemple sur les chauves-souris, le papillon Damier de la Succise ou les oiseaux d'eau, sont encadrées et réalisées en régie ou en sous-traitance par les structures animatrices.

Les contrats Natura 2000 permettent d'entretenir et de restaurer, par des techniques de génie écologique, une grande diversité de milieux naturels d'intérêt européen qui justifient l'existence des sites. En 2018, les opérations accomplies portaient plus particulièrement sur la remise en place de clôtures et de troupeaux de bovins, d'ovins ou de caprins sur des milieux délaissés par l'agriculture, la restauration d'une tourbière par abattage des arbres et étrépage, des actions de lutte contre des espèces invasives (Renouée du Japon), le recours à des techniques douces de débardage à cheval ou par câble en forêt domaniale.

➤ SOUTIEN A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS EN MILIEU RURAL

Objectif : Promouvoir le développement local dans les zones rurales, réduire les inégalités d'accès aux soins et lutter contre la désertification médicale qui touche en particulier les zones rurales.

Soucieux de réduire les inégalités d'accès aux soins sur son territoire, la Région et ses partenaires (Etat, Agence Régionale de Santé (ARS), Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), Conseils de l'Ordre...) ont engagé depuis 2008 une politique volontariste en matière de déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires, soutenue en cela par le FEADER.

Au total, cette politique volontariste de la Région se traduit par un engagement de 15 millions d'euros d'investissement d'ici 2022 composés pour moitié de fonds européens FEADER. D'ici fin 2020, le territoire de l'Eure et de la Seine-Maritime devrait ainsi être maillé d'une vingtaine de nouveaux pôles de santé, grâce au soutien du FEADER.

➤ LA LIAISON ENTRE ACTION DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE (LEADER)

Objectif : Financer des stratégies et des programmes d'actions portés par des territoires ruraux, sélectionnés au préalable par la Région Normandie.

- ✓ **5 Groupes d'action locale (GAL)** sur le territoire de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés pour leurs programmes d'actions.
- ✓ **36 projets LEADER** ayant reçu un premier paiement, soit 935 000 euros de FEADER

A ce stade de la mise en œuvre de la mesure, les thèmes fortement investis par les territoires LEADER sont le développement économique, les services à la population, l'aménagement des espaces ruraux, la lutte contre la précarité et très fortement, la transition énergétique et écologique. Une vingtaine de ces projets, notamment les plus innovants, ont été valorisés au niveau régional, national et européen au travers d'une brochure disponible en ligne : <https://www.reseaurural.fr/region/normandie#leader-en-normandie>.

EXEMPLES DE PROJETS

GAEC BIO DES LYRE - AGRANDISSEMENT ET MODERNISATION DE L'ÉLEVAGE PORCS SUR PAILLE (27)

Dans le Pays d'Ouche, Odile et Philippe Dorchies conduisent un élevage de volailles et un élevage de porcs bio. Ils cultivent du blé, du lin et du fourrage, en rotation longue avec de la pomme de terre, sur 71 ha convertis à l'agriculture biologique depuis 2004. En outre, ils tiennent un gîte de groupe sur le site de la ferme.



Ils ont répondu à l'appel à projets lancé fin 2017 sur le dispositif 411 dans le but d'agrandir leur élevage de porcs et d'augmenter l'autonomie de leur exploitation. Pour ce faire, ils voulaient construire un nouveau bâtiment pour héberger les porcs et investir dans une fabrique d'aliments et une fumière couverte.

L'élevage se compose d'une centaine de cochons de trois âges différents et d'une nouvelle bande d'une trentaine de porcelets toutes les 6 semaines. Ils vivent en groupe de 17 dans un enclos paillé avec une partie couverte et une partie en plein air. Chaque porc dispose d'un espace minimum de 2,30m². Ils ont accès à l'air libre, de l'eau en permanence et sont nourris 2 fois par jour avec 85% de productions de la ferme : céréales 60%, triticales et orge protéagineux 35%, pois féverole soja et minéraux 5% pendant un minimum de 190 jours. La paille est régulièrement changée et le fumier sert d'engrais dans les champs.

La production de terrines et de colis de viandes (colis hiver et « spécial barbecue » l'été) est transformée par des fermes bio à proximité, et est vendue par le GAEC et les membres de son réseau.

Le projet a démarré courant 2018. S'agissant d'un projet collectif, les dépenses éligibles sont plafonnées à 350 000 € pour lesquelles l'aide du FEADER est de 80 500€ avec un montant équivalent de contrepartie de la Région. <http://www.comptoirdupotager.org/gaec-bio-des-lyre/>

SARL LE PRESSEUR D'OR - INVESTISSEMENT POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CIDRE (27)

Résidant dans le Vexin normand, Eric Doré a commencé à fabriquer du cidre à partir de ses pommiers pour ses amis et ses proches dans les années 1980. En 1993, après avoir participé au concours agricole de Paris, et surtout, après avoir été médaillé d'or, il crée le Pressoir d'or.



D'emblée, la société se positionne sur la montée en gamme du cidre et la création de nouveaux produits. La gamme s'élargit au fil des années : d'abord jus de pomme, demi-bouteilles de cidre, puis en 2004, le Pétill'pomme, célèbre jus de pomme pétillant, fait à base de pommes à cidre. En 2014 est créé le Cidre de glace, apéritif dont le concept vient du Québec. Le Pressoir d'Or propose aujourd'hui du Pétill'pomme framboise, du Cidre rosé, de nouveaux contenants pour le cidre et le jus de pomme.

Le projet soutenu par le FEADER vise à améliorer la qualité du cidre pendant la phase de transformation en alcool. Suite à une étude sur l'utilisation d'un filtre tangentiel en cidrerie, menée par l'Institut français des productions cidricoles (IFPC) de 2013 à 2015 et soutenue par la Région et FranceAgriMer, la société a souhaité se doter de ce matériel qui permet d'améliorer la qualité sanitaire et la turbidité du cidre. Le coût du projet, consistant principalement dans l'achat du filtre, est de 58 340€, cofinancé à hauteur de 11 668 € chacun par le FEADER et la Région. Le projet a été réalisé entre octobre 2017 et juin 2018, et la subvention a été versée en intégralité en août 2018. <http://www.pressoirdor.com/>